

Image not found or type unknown



Droit de visite dans un milieu protégé

Par **magh**, le **30/10/2008** à **20:30**

ayant la garde des mes petits enfants et après décision du jugement mon aix -beau fils a le droit à une semaine. chaque vacances scolaire mais voilà ca se passe mal les enfants son perturber et son père a frapper le garçon en lui donnant un coup et en lui laissant une marque que puis je faire est ce que je peut demander un droit de visite dans un milieu protégé.nrnMerci de votre réponse.